

A COMME AUTHENTIC
Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège de liquidation : 416 route du Favret
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

981 821 416 RCS LYON

PROCES-VERBAL DU 14 MARS 2025
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE CLOTURE DE LIQUIDATION AU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi quatorze mars à 19 heures,

Les associées de la société A COMME AUTHENTIC, société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 euros, divisé en 500 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de liquidation, 416 route du Favret - 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES, sur convocation de la liquidatrice.

Sont présentes :

- Madame Béatrice RATELADE,
propriétaire de deux cent cinquante parts sociales, ci 250 parts,
- Madame Gwennaëlle MAR,
propriétaire de deux cent cinquante parts sociales, ci 250 parts,

seuls associés de la société et représentants en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Béatrice RATELADE, liquidatrice.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la liquidatrice sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la liquidatrice sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Le compte définitif de liquidation,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

A COMME AUTHENTIC
Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège de liquidation : 416 route du Favret
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

981 821 416 RCS LYON

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la liquidatrice.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif arrêté au 28 février 2025 qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté faisant ressortir un solde négatif de -2.035,58 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de décharger la liquidatrice de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société A COMME AUTHENTIC dont la personnalité morale cesse d'exister à compter 28 février 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A COMME AUTHENTIC
Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège de liquidation : 416 route du Favret
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

981 821 416 RCS LYON

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associées présentes et la liquidatrice.

Béatrice RATELADE
Associée

Gwenaëlle MAR
Associée

"Certifié conforme à l'original", le 18/3/2025



A COMME AUTHENTIC
Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège de liquidation : 416 route du Favret
69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

981 821 416 RCS LYON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MARS 2025
DE CLOTURE DE LIQUIDATION AU 28 FEVRIER 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif arrêté au 28 février 2025 qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté faisant ressortir un solde négatif de -2.035,58 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de décharger le liquidateur de son mandat, de lui donner quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation de la société A COMME AUTHENTIC dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du 28 février 2025.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La liquidatrice

